

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 22 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 28 septembre 2026

MARCHÉS PUBLICS - TRANSITION ÉCOLOGIQUE - APPROBATION PRÉALABLE ET AUTORISATION DE LANCEMENT DE TROIS MARCHÉS SUBSÉQUENTS À L'ACCORD CADRE D'OPÉRATIONS DE TRAVAUX, GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATIONS, TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT, PETITS TRAVAUX, BRANCHEMENTS ET TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RÉSEAU, POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES, DES EAUX USÉES, DE L'EAU POTABLE

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Cédric BOUCHET, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Anne-Sophie CATRIX, Simon CHARLES, Christelle CHASSAGNE, Dominique CHAUSSEY, Olivier D'ARAUJO, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Annie-Laurence FOUREL, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Alain LECOMTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Christine MOSCHENI, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Sandrine PFLIER, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAU, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Julie SIAUDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Judith VIELLE, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Thibault HEBRARD, Baptiste PEYRAUD pouvoir à Yann JEZEQUEL, Olivier POIRAUD pouvoir à Lucy MOREAU, Florence VILLES pouvoir à François GUYON, Lydia ZANATTA pouvoir à Aurore NADAL.

Titulaire absent suppléé :

Richard PAILLOUX par Simon CHARLES.

Titulaires absents excusés :

Yannick ALLIROL, Annick BAMBERGER, Yasmine PELLETIER-GUILBARD.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Catherine ROUSSILLON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

MARCHÉS PUBLICS - TRANSITION ÉCOLOGIQUE - APPROBATION PRÉALABLE ET AUTORISATION DE LANCEMENT DE TROIS MARCHÉS SUBSÉQUENTS À L'ACCORD CADRE D'OPÉRATIONS DE TRAVAUX, GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATIONS, TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT, PETITS TRAVAUX, BRANCHEMENTS ET TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RÉSEAU, POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES, DES EAUX USÉES, DE L'EAU POTABLE

Monsieur **Elmano MARTINS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le marché de quasi-régie n°2025114 passé avec la société publique locale SEN (société des eaux du niortais) par lequel la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) confie, notamment, à la SEN une partie de la procédure de passation de ses contrats, et plus particulièrement son article 7.1.2 selon lequel tout contrat de la commande publique doit être approuvé et autorisé par l'assemblée délibérante de la CAN avant sa signature ;

Vu l'accord-cadre multi-attributaire n°25DR03, relatif aux travaux d'entretien, de réparation, de renouvellement et d'extension des réseaux d'eaux potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales, notifié respectivement le 26 février 2026 pour TTPI, DUBREUILH SAS et SADE CGTH, et le 27 février 2026 pour BONNEAU TP et SCAM TP ;

Vu le Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable ;

Considérant les diagnostics initiaux des réseaux d'eau potable réalisés par le bureau d'études Altereo en 2021 pour le secteur Vivier et par le bureau d'études Artelia en 2024 pour le secteur Courance, régulièrement actualisés au moyen d'outils internes, mettant notamment en évidence des phénomènes de vieillissement des réseaux ainsi que des fuites récurrentes ;

Considérant la nécessité d'engager un programme pluriannuel de renouvellement afin d'assurer la fiabilité des réseaux d'eau potable, la continuité et la qualité du service public de distribution d'eau potable ;

Considérant que ces opérations contribuent à une gestion patrimoniale structurée, permettant d'anticiper les investissements, de maîtriser les coûts à long terme et de garantir la pérennité des équipements ;

Considérant les objectifs de préservation de la ressource, de limitation des pertes en eau et de conformité aux exigences réglementaires en vigueur ;

Considérant enfin l'avis favorable de la Commission d'examen des marchés.

Dans le cadre du programme de renouvellement des réseaux d'eau potable, il est proposé d'engager les trois marchés subséquents suivants, dont l'étendue du besoin et les montants prévisionnels sont définis ci-dessous :

N° marché	Objet	Montant estimatif en € HT
25MDIST03MS7	Renouvellement AEP – Magné, Sainte-Macrine	290 000 €
25MDIST03MS8	Renouvellement AEP – Niort, Angelina-Faity	230 000 €
25MDIST03MS9	Renouvellement AEP – Niort, route d'Aiffres – phase 2	1 200 000 €
Montant estimatif total		1 720 000 € HT

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe de l'eau ;

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le principe et le programme des trois opérations de renouvellement des réseaux d'eau potable décrites ci-dessus ;
- Approuve les montants prévisionnels correspondants ;
- Autorise le lancement des procédures de mise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre n°25DR03 ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer les marchés subséquents à l'issue des procédures de passation, dans la limite des montants prévisionnels approuvés, ainsi que tous les documents y afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Catherine ROUSSILLON

Elmano MARTINS

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».